



Mairie de
SAINT SÉBASTIEN D'AIGREFEUILLE

Accusé de réception par le Ministère de l'intérieur :
030-213002983-20201207-D202012585
Accusé certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 10/12/2020
Publication : 10/12/2020

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE SAINT SÉBASTIEN D'AIGREFEUILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2020

L'an deux mille vingt et le sept du mois de décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de Saint Sébastien d'Aigrefeuille se sont réunis dans la salle du foyer communal sous la présidence de M MANIFACIER Guy, Maire.

PRESENTS : M et Mmes MANIFACIER Guy, RIDEAU Francis, HUCK Monique, SEVENIER Frédéric, OUALI Myriam, LABBE Pascal, CAPLIEZ Christine, FABRIGOULE Marceline, SEVENIER Alice, BARONE Jeanni, GYSENS Jean-Pierre, DELEUZE Alain, BARGY Marie, PLANTIER Pascal.

DEMISSIONNAIRE : Mme LEROY Francine

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Gysens Jean-Pierre

Date de la convocation : 01/12/2020
La séance est ouverte à 20 h

D 2020.12.585 – Demande de subvention à Alès Agglomération au titre des fonds de concours exceptionnels
--

M le Maire informe le Conseil que la Communauté d'Alès Agglomération a une enveloppe exceptionnelle d'un montant de 1 200 000 € au titre des fonds de concours.

Les travaux à prévoir sont envisagés à l'école car elle n'échappe pas à la problématique de la pollution aux métaux lourds qui frappe une grande partie de la commune.

Les campagnes de mesures de cette pollution sous l'égide de l'ADEME ont permis d'établir un diagnostic confirmant la pollution du site de l'école, notamment des sols, et l'ADEME a consigné dans un rapport rendu public les prescriptions à respecter pour poursuivre l'activité de cette école et donc pérenniser le RPI.

Une première solution est de nature palliative : plusieurs protocoles, de nettoyage spécifique des installations et de règles de comportement des enfants, ont été mises en place et fonctionnent depuis environ trois ans maintenant.

Une seconde solution est de nature corrective : elle enjoint la municipalité à traiter le fond du problème et prévoit des travaux significatifs permettant d'éradiquer le risque de contamination des enfants par les métaux lourds présents dans le sol.

Ces travaux ont jusqu'à présent été différés pour des raisons budgétaires. La nouvelle municipalité, qui souhaite pouvoir garantir la sécurité sanitaire de son école auprès des parents d'élèves et des autres municipalités membres du RPI, est entrée en campagne pour trouver les compléments de financement à l'effort qu'elle pourra engager.

Un réaménagement de l'espace de récréation selon un projet dont les lignes directrices ont été définies en concertation avec l'enseignante. Ce projet inclue un volet pédagogique d'éveil à la permaculture, bien évidemment hors sol.

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

à l'unanimité

SOLLICITE l'aide financière d'Alès Agglomération au titre des fonds de concours exceptionnel pour les travaux

M le Maire rappelle le plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT :

Montant du projet.....39 160.50 € HT

DEPENSES :

Michel TP.....	9 938.20 € HT
Ecosylva.....	8 976.00 € HT
Les Jeunes pousses.....	20 246.30 € HT

RECETTES :

Fonds de concours d'Alès Agglo.....	19 580.25 €
Commune de St Sébastien d'Aigrefeuille.....	19 580.25 €

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

à l'unanimité

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus.

AUTORISE M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 08/12/2020.

Le Maire,
Guy MANIFACIER.

